

AVIS D'ATTRIBUTION

Marché 2018-15 relatif à la Maintenance Préventive (Mission 1) et Maintenance Curative (Mission 2) des équipements de la cuisine centrale pour la Ville et son CCAS

Le Maire de Mions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2018-044 du 31 mai 2018 par lequel le Conseil Municipal charge le Maire de prendre, par délégation, certaines des décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence

Vu le rapport d'analyse des offres,

Décide :

Article 1 :

Dans le cadre de sa délégation, de conclure un marché (n°2018-15) portant sur la Maintenance Préventive (Mission 1) et Maintenance Curative (Mission 2) des équipements de la cuisine centrale pour la Ville et son CCAS avec la société MARTINON MSE (38670) selon les modalités suivantes :

Mission n°1 : Maintenance préventive	Forfait annuel HT Maintenance préventive Ville 4 272,85 €	Forfait annuel HT Maintenance préventive CCAS 92,15 €	Forfait annuel HT Maintenance préventive Ville + CCAS 4 365 €
Mission n°2 : Maintenance curative	Prix Unitaire de la Main-d'oeuvre (1h) 57,00 € HT	Prix unitaire du déplacement (A/R) 59€ HT	

Article 2 :

Chaque marché sera conclu à compter de sa date de notification au titulaire pour une durée d'une année, renouvelable trois fois de manière expresse, sans que sa durée totale n'excède quatre années.